

PROCÈS-VERBAL

Réunion de l'Association Foncière du 26 Janvier 2021

Le Bureau de l'Association Foncière s'est réuni à la Salle des Fêtes de Pfetterhouse le mardi 26 janvier 2021 à 20 heures.

Sont présents tous les membres de l'Association Foncière excepté Messieurs HIRTZLIN Jean-Marie et VILLING Michel, Représentant de la Direction Départementale des Territoires, absents excusés.

1/ EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020.

Après avoir constaté les résultats dégagés par le compte administratif au 31 Décembre 2020 :

- un excédent de 5 897,65 euros en section de fonctionnement,
- un déficit de 4 256,10 euros en section d'investissement,

soit un excédent global de 1 641,55 euros pour l'exercice 2020, le Bureau de l'Association Foncière décide de reprendre ces résultats dans le budget primitif 2021 et y affecte la somme de :

- 4 256,10 euros au compte de dépenses 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté),
- 4 256,10 euros de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte de recette 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le déficit d'investissement,
- 1 641,55 euros de l'excédent de fonctionnement 2020 au compte de recette 002 (résultat d'exploitation reporté).

Après en avoir délibéré, le Bureau de l'Association Foncière vote le compte administratif 2020 à l'unanimité des voix ainsi que le compte de gestion de la Trésorerie qui présente un résultat identique, après que Monsieur le Président ait quitté la salle de séance.

2/ POINT SUR LES RÉALISATIONS ET PROJETS 2021.

La Commune a rénové le chemin rural dit « Kuhweg ».

Au vu des faibles disponibilités financières, les membres du Bureau décident de ne pas engager de travaux. Si besoin, un ou deux camions de « rabotage » seront achetés cet été afin de boucher les nids de poules.

3/ GESTION DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE.

Le Président rappelle que l'association Foncière de Remembrement de la Commune de Pfetterhouse a été constituée par arrêté préfectoral du 20/7/1957 suite au remembrement.

Sont réunis en Association Foncière les propriétaires de terrains compris dans le périmètre de remembrement qui concerne environ 548 ha sur les 1 428 ha de la surface du ban communal.

L'Association Foncière gère l'ensemble des travaux concernant les chemins fonciers du périmètre remembré. A ce titre, elle perçoit une cotisation annuelle de chaque propriétaire et c'est l'Union des Associations Foncières de la Plaine du Rhin basée sur Colmar qui établit le rôle de cotisations, édite les factures et gère le fichier des propriétaires depuis de nombreuses années.

L'UAF de la Plaine du Rhin sera prochainement dissoute et le Bureau de l'Association Foncière, après examen des différentes propositions de reprise, confie les travaux susmentionnés à la MSV Ingénierie de Sundhoffen qui présente l'offre la moins disante pour un prix de 250 euros HT par an et 100 euros HT de frais de mise en route la première année.

4/ EXAMEN ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021.

Après l'avoir examiné, les membres du bureau votent, à l'unanimité des voix, le Budget Primitif 2021, qui s'équilibre à :

- 6 242,55 euros en dépenses et recettes de la section de fonctionnement,
- 8 536,10 euros en dépenses et recettes de la section d'investissement.

L'assemblée délibérante a voté le présent budget par chapitre.

L'indemnité versée à la secrétaire est maintenue à 152,45 euros brut annuel.

VOTE DU TAUX DE COTISATION.

Les membres du bureau maintiennent le taux de la cotisation annuelle à 9 euros par hectare à compter du 1^{er} janvier 2021.

La séance a été levée à 21 heures 20 minutes.

Le Président :



Jean Rodolphe FRISCH